



ASSOCIATION BEN-BTP : CENTRE DE RESSOURCES RÉGIONAL

Structuration des initiatives en Normandie



L'association BEN



BEN = Bâtiment et Environnement en Normandie, créée fin 2018, 6 mois d'existence

A l'initiative des organisations professionnelles du bâtiment :

- FFB Normandie
- CAPEB Normandie
- SCOP Ouest BTP



L'association BEN



Soutenue par :

- Région Normandie
- ADEME
- DREAL



Mission de BEN

Accompagner les acteurs du bâtiment dans leurs démarches de transition écologique

→ Atteindre les objectifs fixés par la loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte (2015)



Mission de BEN

Prévention et gestion des déchets du bâtiment

Valorisation de 70% des déchets du BTP en 2020

Recyclage de 50% de déchets non dangereux en 2020 et 65% en 2025



Rénovation énergétique du bâti normand

Lutter contre les passoires énergétiques

Développer le réseau des rénovateurs BBC en Normandie



Mission de BEN : prévention et gestion des déchets du bâtiment

Les messages s'adressent :

- Aux professionnels du bâtiment : intervenir auprès des 24 000 entreprises normandes du bâtiment
- A la maîtrise d'ouvrage : donneuse d'ordre = pouvoir lors des appels d'offre



Mission de BEN : prévention et gestion des déchets du bâtiment

Information : site internet, réseaux sociaux, newsletters, événements

Sensibilisation : avant / pendant / après chantier (Quels déchets seront générés ? Comment les gérer sur place ? Comment les éliminer ?)

Soutien : initiatives de développement des filières de recyclage et de réemploi, initiatives des organisations professionnelles

Initiatives déjà en cours en Normandie pour les professionnels

Charte Artisan Engagé Déchets : lancée début 2019, en association avec la Fnade et Federec

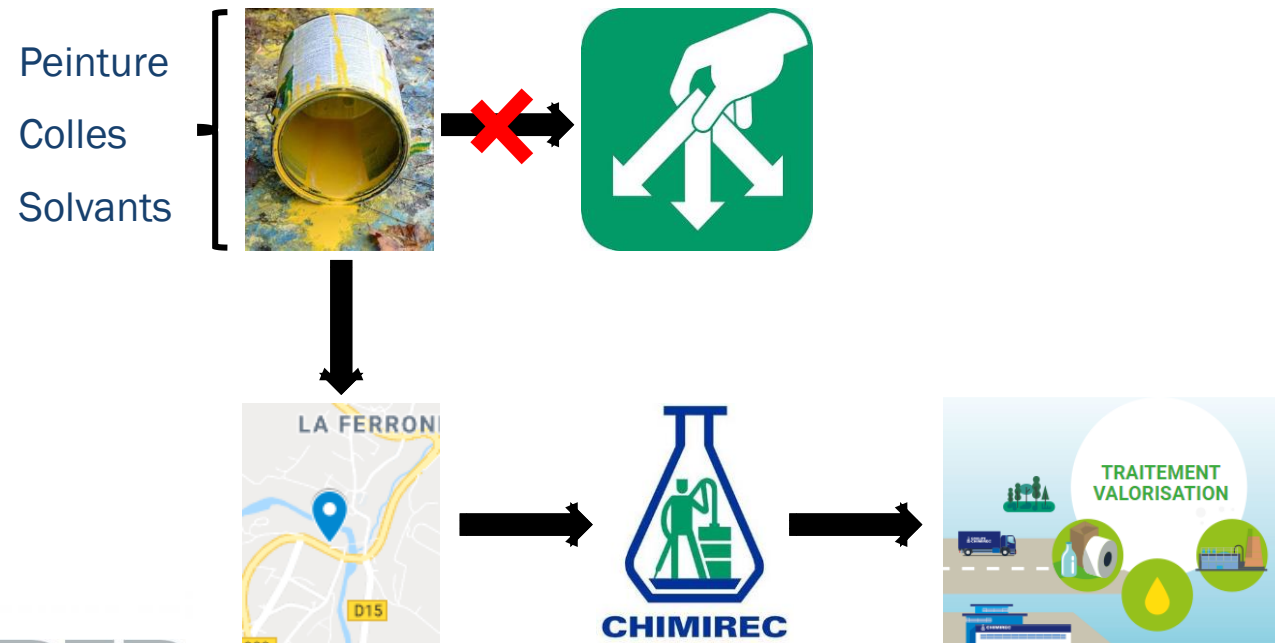
8 points (www.artisansengagesdechets.capeb.fr)

« Reconnaître l'engagement des artisans qui adoptent de bonnes pratiques en matière de gestion des déchets »



Initiatives déjà en cours en Normandie pour les professionnels

Eco-Relais Peinture : initiative lancée en 2006, reprise en 2017



Initiatives déjà en cours en Normandie pour les professionnels

Charte Bâtir pour la Planète : devenir une entreprise écoresponsable

5 points d'engagement, valoriser une démarche environnementale auprès des clients (www.batirpourlaplanete.fr)



Initiatives déjà en cours en Normandie pour les professionnels

Cartes interactives : localisation des lieux pour éliminer les déchets (www.dechets-chantier.ffbatiment.fr & appli), ouvertes à tous

Déchets à éliminer (dans un même centre)

► Déchets dangereux

- Aérosol
- Amiante ciment
- Amiante friable
- Batterie, accumulateur
- Bois traité
- Cartouche toxique
- Déchet de peinture toxique
- Déchets dangereux mélangés
- Emballage souillé
- Huile usagée
- Produit goudronné
- Solvant
- Terre polluée
- Tube fluorescent, lampe
- Vinyl-amiant

► Filières spécifiques

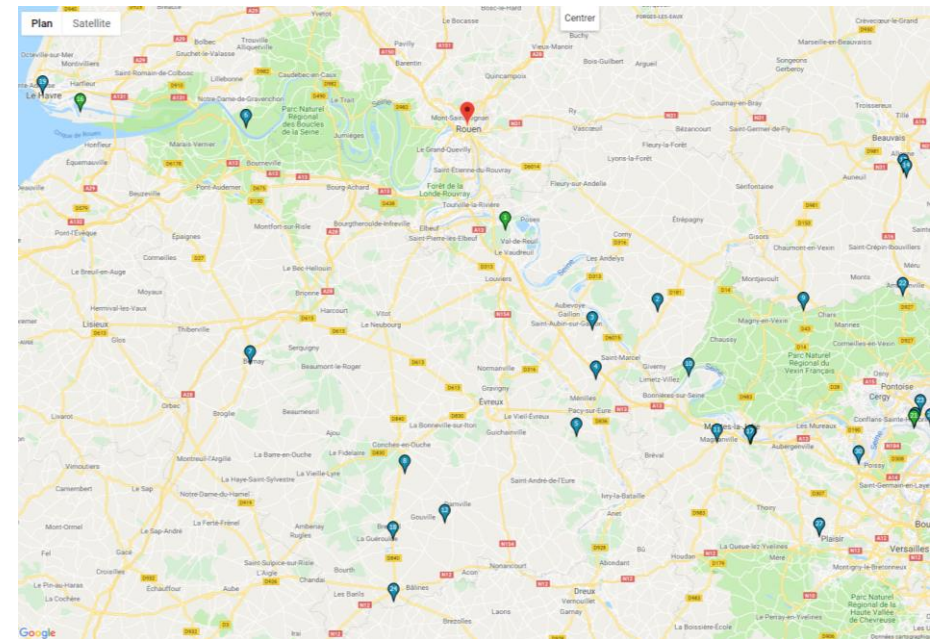
- Déchets d'équipements électriques et électroniques

► Déchets non dangereux non inertes

- Bois non traité
- Cartouche non toxique
- Déchet de peinture non toxique
- Déchet vert
- Déchets non dangereux mélangés
- Emballage bois et palette
- Emballage papier-carton
- Emballage plastique
- Fenêtre
- Isolant minéral
- Matériau à base de plâtre
- Matériau métallique
- Matériaux plastiques mélangés
- Moquette textile
- Pneu usagé
- Polystyrène
- PVC trié
- Terre végétale

► Déchets non dangereux inertes

- Béton
- Déchets inertes mélangés
- Enrobé bitumineux
- Terre non polluée
- Tuile, brique, carrelage
- Verre plat



Commande publique : un rôle déterminant

Maitrise d'ouvrage = responsabilité des déchets, enclencher une dynamique respectueuse de l'environnement

Article L541-2 Code de l'environnement : « *Toute personne qui produit ou détient des déchets dans des conditions à porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement, est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination* »

Commande publique : un rôle déterminant

Exiger dès l'appel d'offre la gestion correcte des déchets :

- Preuves de la prise en charge correcte des déchets par des structures adaptées (éléments de traçabilité de chaque déchet)
- Imposer un pourcentage de recyclage
- Intégrer un lot réemploi
- Réhabilitation : diagnostic déchets (identifier la nature et la quantité de déchets générés, prévoir les exutoires)



Des filières existent et se mettent en place !

Pour éviter :

- L'enfouissement de matières valorisables
- Les décharges sauvages

Filières de recyclage : matériaux issus du gros-œuvre ou 2nd œuvre (plâtre, PVC, ...)

Filières de réemploi : donner une seconde vie aux objets





www.benbtp.fr